AMAP produits laitiers BIO - 2013/2014

Contenu du contrat

- Le présent contrat règle les modalités de la vente de produits laitiers entre La ferme de Rublé et les consommateurs de l'AMAP LesGUMES de St-Sébastien sur Loire (44).
- L'AMAP débute le 4 octobre 2013 pour 21 livraisons tous les 15 jours d'un panier d'au moins 10€50, mais il est possible d'intégrer à tout moment. L'engagement se fera alors pour le nombre de livraisons restant.
- Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Les distributions :

- Dates des distributions : 4 & 18 octobre, 1 & 15 & 29 novembre, 13 décembre, 10 & 24 janvier,
 7 & 21 février, 7 & 21 mars, 4 & 18 avril, 2 & 16 & 30 mai, 13 & 27 juin, 5 & 19 septembre
- ATTENTION pas de distribution le 27/12/2012. et les distributions du 1^{er} novembre et 30 mai seront décalées à la veille ou au lundi suivant (salle indisponible)
- Lieu: salle René Couillaud, 6 rue des Becques, St Sébastien sur Loire de 18h30 à 19h30 (et non 20h00).

Engagements réciproques

Colette BOILEAU, productrice,

- s'engagent à fournir tous les 15 jours, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, un assortiment de produits laitiers BIO produits par leurs soins et conformes au tableau ci-dessus.
- s'engagent à prendre et satisfaire les modifications de commande d'une quinzaine à l'autre.
- s'engagent à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant la saison.
- adhèrent aux principes de la charte des AMAP.

L'adhérent

- s'engage pour la période du contrat à soutenir la ferme de Rublé dans sa démarche de production laitière biologique.
- reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à récupérer, ou à faire récupérer par une tierce personne, son panier sachant qu'en cas d'oubli ses produits seront partagés entre les permanents du jour sans remboursement ni remplacement.
- s'engage à assurer au moins une permanence de 18h20 à 19h30 durant laquelle il assiste au déchargement, au chargement et à la distribution des produits.
- s'engage à remettre, dès la signature du contrat, les chèques pour le montant total de ce contrat.

Les produits :

Produit	Type	Prix				
Beurre (salé - doux)	150g	2,10 €				
Crème	25cl	2,10 €				
Fromage blanc lissé (*)	500g	2,10 €				
Fromage blanc faisselle (*)	500g	2,10 €				
Fromage maigre lissé (*)	500g	2,10 €				
Fromage frais aux herbes	150g	2,10 €				
Fromage Bléruchon	100g à 150g	2,10 €				
Fromage Bléruchon	225g à 275g	4,20 €				
Yaourt nature	5x125g	2,10 €				
Yaourt aromatisé	4x125g	2,10 €				
Yaourt confiture	4x125g	2,10 €				
Lait cru (*)	2L	2,10 €				
Lait ribot (*)	1,5L	2,10 €				

Le panier minimum est de 10€50.

La commande est modifiable sur le site http://amap.saintseb.free.fr/, Menu Produits laitiers « Ma commande » 10 jours avant chaque distribution.

Si aucune indication n'est laissée, le choix de la semaine en cours sera conservé pour la distribution suivante.

ATTENTION: la distribution de beurre est limitée à 1 beurre pour 4,20€ d'achat (une commande ne peut au maximum contenir que la moitié des unités sous forme de beurre).

Pour la première distribution, entourez les produits dans la liste ci-contre, ou notez les quantités dans la marge.

(*) Pour ces produits, vous devez amener vos bouteilles ou vos pots

Modalités de paiement

Chèques (1 à 6) libellés à l'ordre de « la Ferme de Rublé » et remis au coordinateur le jour de la signature du contrat.

Prix du panier = , . 0 €	Montant total du contrat = ,€
Nombre de chèques : □1 □2 □3 □6	Montant des chèques :

Ce contrat prend effet leet se termine le 19 septembre 2014 inclus. Il comportelivraisons. Fait à Saint-Sébastien sur Loire, en exemplaire(s), le

		<u>L'adhérent :</u>		La productrice :
Nom:			Colette BOILEAU	
			Ferme de Rublé	
Adresse :			44310 Saint Colomban	
			Tél : 02 40 73 67 03	
			mail : lgaecderuble@orange.fr	
Tél:	mail :			
Signature :			Signature	
Oignature .				